

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/05/2014  
Réception par le Prefet : 19/05/2014  
Publication : 23/05/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-5-2-8

Séance du vendredi 16 mai 2014

### **ALSACE A VELO COFINANCEMENT DU SLOWUP ALSACE DU 1ER JUIN 2014 ENTRE SELESTAT CHATENOIS ET BERGHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention maximale de 20 000 € en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage financier pour le compte de l'ensemble des partenaires, pour la réalisation de la manifestation slowUp Alsace du 1<sup>er</sup> juin 2014 ;
- décide de prélever les crédits sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
1 voix contre  
Pierre FREYBURGER

# PARCOURS slowUp Alsace

## Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014



Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 MAI 2014

**Action et animation touristique  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACT00040	<p><b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BAS-RHIN</b> SLOWUP ALSACE du 1er juin 2014</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 40px;">CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 20 000,00 €            COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT : 10 000,00 €            SELESTAT : 5 000,00 €            CHATENOIS : 1 000,00 €            SCHERWILLER : 1 000,00 €            KINTZHEIM : 500,00 €            ORSCHWILLER : 500,00 €            BERGHEIM : 1 000,00 €            SAINT-HIPPOLYTE : 500,00 €            RODERN : 300,00 €            RORSCHWIHR : 300,00 €</p>	20 000,00
Total		20 000,00